

Et la manifestation, surtout celle de la salle Saint-Pierre dans l'après-midi, a été, en même temps qu'une révélation pour ceux qui ne savaient pas encore ce qu'est une journée sociale, un succès digne des apôtres de l'Action Sociale Catholique et de ceux qui les recevaient.

Devant l'immense auditoire massé dans la salle Saint Pierre, l'honorable Thomas Chapais et M. l'abbé Fortin ont successivement parlé de la tempérance et de la question ouvrière.

La tempérance est un sujet battu et rebattu depuis quelques années. Cependant l'honorable M. Chapais l'a synthétisé de manière à rendre la nécessité de la prohibition, actuellement demandée, tellement évidente, que l'assemblée, debout et frémissante, se serait trouvée déçue si l'échevin Verret n'avait pas concrétisé ses vœux en une résolution qu'elle a voté d'enthousiasme.

L'orateur s'est borné à poser trois questions : *L'alcool est-il nécessaire ? — L'alcool est-il utile ? — L'alcool est-il dangereux ?*

Et c'est après la réponse négative aux deux premières, et affirmative à la dernière, que la résolution suivante a été adoptée :

" Les citoyens de Saint-Sauveur de Québec, réunis en assemblée, le 3 décembre 1916, dans la salle Saint-Pierre, prient respectueusement l'honorable premier ministre de la province de faire adopter, pendant la présente session, une loi de prohibition totale dans la province de Québec.

" Convaincus qu'une telle mesure est justifiée par des motifs d'une exceptionnelle gravité, qu'elle est réclamée par la très grande majorité des citoyens de la province, et qu'elle répond à des besoins urgents, les pétitionnaires expriment le ferme espoir que le gouvernement n'hésitera pas à s'engager dans une voie où l'ont déjà précédé les autres gouvernements du Dominion, et donnera sans délai, au peuple qui la demande, cette loi de salut public.

" Ils croient devoir ajouter que, dans leur opinion, on ne peut retarder l'adoption d'une telle mesure sans créer une impression très pénible et sans heurter violemment le sentiment public.

" Monsieur Arthur Paquet, député de Saint-Sauveur, est prié de présenter cette résolution à sir Lomer Gouin, et de l'appuyer de son influence."

Et c'est avec une satisfaction évidente que les citoyens de Saint-Sauveur ont vu leur député, M. Arthur Paquet, assis aux côtés de Mgr Roy sur l'estrade, se lever, alors, et dire avec énergie :

" *Comptez sur moi. Je ferai tout ce qu'il est possible de faire.*"